



SIEGE DE BRUXELLES
Boulevard Clovis 15
1000 Bruxelles
Tél. 02 230 81 82
Fax 02 230 80 08

SIEGE D'ANVERS
Van der Sweepstraat 3 bus 44
2000 Antwerpen
Tél. 03 216 28 90
Fax 03 238 86 65

Bureau régional :
Liège

PROCES-VERBAL DE CONTROLE D'UNE
INSTALLATION ELECTRIQUE BASSE TENSION

ADRESSE DE L'INSTALLATION : *Rue ST HUBERT N°8
4000 Liège APPART 1220 1^{er} étage circulaire*

PROPRIETAIRE : _____

Adresse : _____

DEMANDEUR : *Z.N.T.*

Adresse : *Z.N.T.*

INSTALLATEUR : _____

Adresse : _____

TVA ou CI : _____

EAN : _____
Ref.: _____ Compteur n°: *325036*
Index : _____

Date du contrôle : *23/12/2010* Type de contrôle : examen de conformité visite de contrôle suivant :

(RGIE art. 270) (RGIE art. 271) (RGIE art. 276) (RGIE art. 276bis) (A.R. 2.6.2008) (RGPT art. 262) (R.T. art. 231) (Prescriptions distributeur)

Type d'installation : Nouvelle - Extension - Modification - Temporaire - Renforcement - vente d'habitation ; Type locaux : *BI APPART 1220 1^{er} étage*

Début travaux : Fondations avant ; après 1.10.81 - Installation électrique avant - après 1.10.81 - 1.1.83 RGIE art. 86

Raccordement : Tension *30 400* V Protection raccordement *20* A

Câble aliment, tableau, princ. : *4* X *4* mm² Inter.gén. : type *20A 3000A*

Type électrode de terre : boule - barres - piquets - conducteur horizontal Schéma : (T)

Nombre de tableaux : *2* ; Nombre de circuits term.: *et 12* ; RA : *5* Ohm; RI tot _____ MOhm

Facteurs d'influences externes: _____

DESCRIPTION : *TGBT1 1 D.F.F. TETA 40A 3000A 1 DISJ TETA 20A 1 DISJ TETA 16A* *TGBT2 1 D.F.F. TETA 40A 3000A 5 DISJ TETA 16A 7 DISJ TETA 20A*

NOTE: Le compteur ne doit pas être visible et accessible de l'installation

CONTROLES effectués : voir verso

INFRACTIONS CONSTATÉES ET/OU NOTES : *Obstacle à l'accès au compteur et position des bornes de terre*
Obstacle à l'accès au compteur par l'intermédiaire de l'installation (ex. L.C.V. ou S.I.B.)

PROCES-VERBAL DE CONFORMITE
Vu le :
le responsable du distributeur
nom :
signature :

DEVOIRS du PROPRIETAIRE, GESTIONNAIRE ou LOCATAIRE : voir verso.

CONCLUSION : 1. L'installation est conforme. Les bornes d'entrées du DPCDR général sont scellées et les schémas unifilaire et de situation ont été visés. L'installation doit être vérifiée avant modification ou extension importante exécutée avant cette date. (art. 271 RGIE) ainsi qu'avant mise en service après modification.
2. L'installation n'est pas conforme.
3. L'installation peut être maintenue en service pour autant qu'il soit remédié sans retard aux infractions mentionnées et pour autant que les mesures nécessaires soient prises pour que l'installation ne présente pas de danger pour les personnes et les biens. L'installation n'est pas conforme. L'installation doit être vérifiée par le (même) organisme avant le : *2012 De l'année 1-12-2011*

L'AGENT VISITEUR : *279 BREWERS*
n° + nom + signature

Le directeur,



TECHNISCH BUREAU VERBRUGGHEN

ASBL



S.E.C.T.
organisme de controle

SIEGE DE BRUXELLES
Boulevard Clovis 15
1000 Bruxelles
Tél. 02 230 81 82
Fax 02 230 80 08

SIEGE D'ANVERS
Van der Sweepstraat
3 bus 44
2000 Antwerpen
Tél. 03 216 28 90
Fax 03 238 86 65

BUREAUX REGIONAL *Liège*

Demandeur : _____

Date du rapport : *23/12/2010*

Date de la visite :

Lieu de la visite : *Rue St HUBERT 8 APPARTEMENT n° 4 étage droit
4000 Liège*

V. ref. :

N. ref. :

TITRE :

N° DE RAPPORT : *208/12/23/03*

1. Description générale 2. Examen 3. Résultat des mesures 4. Constatations/Notes 5. Conclusion

